

09 juin 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 juin 2005](#)

Personnel des établissements scientifiques

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses modifications à la réglementation concernant le personnel administratif et le personnel technique des établissements scientifiques de l'Etat et l'intégration des grades spécifiques de niveau 1 du personnel administratif et technique des établissements scientifiques de l'Etat à la carrière du niveau A du personnel de l'Etat.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses modifications à la réglementation concernant le personnel administratif et le personnel technique des établissements scientifiques de l'Etat et l'intégration des grades spécifiques de niveau 1 du personnel administratif et technique des établissements scientifiques de l'Etat à la carrière du niveau A du personnel de l'Etat.

Le projet intègre, dans la nouvelle carrière de niveau A, les grades spécifiques du niveau 1 de l'Institut national de Criminalistique et de Criminologie, de l'Institut scientifique de Santé publique, du Centre d'Etude et de Recherches vétérinaires et agrochimiques, du Musée royal de l'Armée de d'Histoire militaire, du Jardin botanique national de Belgique et des 10 établissements scientifiques de l'Etat (*), qui relèvent du SPP Politique scientifique. Grâce à cette intégration, les membres du personnel concernés pourront s'inscrire à temps aux premières formations certifiées. (*) Institut royal des Sciences naturelles, Musée royal d'Afrique centrale, Musées royaux d'Art et d'Histoire, Musées royaux des Beaux-Arts, Institut d'Aéronomie spatiale, Institut royal météorologique, Observatoire royal de Belgique, Bibliothèque royale de Belgique, Institut royal du Patrimoine artistique et Archives du Royaume.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe